



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Le quartier de Saint-Guignan



Janvier 2023



Lors de la cérémonie de vœux du 8 janvier dernier, j'ai souhaité rester résolument optimiste et vous parler de positif. Oublier un instant le contexte troublé pour passer un bon moment car le fait de se retrouver est une bonne façon de ne pas céder à la morosité et au repli sur soi.

C'était une très belle occasion de présenter nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants élus le 11 décembre dernier. Le concept est éprouvé dans les communes voisines et nous avons également souhaité associer et impliquer nos jeunes. C'est donc une première pour nous et je vous présente Noémie, élue Maire Junior, entourée de 6 conseillers municipaux : Apolline, Yaelle,

Emy, Kelly, Lisa et Milan. Je salue leur engagement et je suis content de voir que la relève est assurée !

Puis nous avons mis à l'honneur notre Vice Championne du Monde de Handball, Alicia Toublanc. Alicia a 26 ans et a grandi à Saint Jean dans la ferme familiale de Mez Vado. Elle a commencé à jouer au hand au club de Plouagat. Aujourd'hui, c'est une joueuse internationale de handball française évoluant au poste d'ailière droite. Licenciée du club de Brest Bretagne Handball depuis 2014, Alicia a été sélectionnée en équipe nationale pour le Mondial 2021 et y réalise une prestation convaincante (21 buts en 9 rencontres). Un très beau parcours et beaucoup de perspectives en vue, avec notamment les JO de 2024. Merci et bravo, tout simplement !

Chaque nouvelle année est le moment des bilans et des perspectives :

- L'état civil pour 2022 nous indique :
 - ◇ 5 naissances
 - ◇ 1 décès et 13 à la résidence Le val d'or
- Nous avons délivré 26 autorisations d'urbanisme dont 11 permis de construire et 1 permis d'aménager

Avec la refonte des règles du recensement de la population, l'INSEE a recensé 677 habitants pour ce qui nous concerne au 1^{er} janvier. Ces données sont désormais actualisées chaque année et nous sommes toujours en augmentation.

Côté réalisations, 2022 aura été une année très chargée. Le dossier le plus important reste sans doute le lotissement de Coz Pors. Les travaux de viabilisation des 16 lots ont débuté fin août et sont à ce jour presque terminés, ce qui va nous permettre de commercialiser les terrains d'ici une quinzaine de jours, après le conseil municipal du 23 janvier qui doit finaliser les conditions de vente au prix de 49 € le m².

En parallèle, nous avons renouvelé le véhicule utilitaire et le tracteur avec chargeur et gyrobroyeur. Les réseaux électriques et télécom de la route de Pors Moign ont été effacés et l'éclairage public posé, la mise en service est programmée prochainement. Les allées de boules ont été entièrement rénovées en interne et je voudrais une nouvelle fois remercier Patrick et Raymond qui ont réalisé ces travaux en septembre dernier. Nous avons également acquis 2 jeux supplémentaires pour compléter l'aire de jeux qui rencontre un franc succès.

Enfin, nous avons décidé de réaliser un diagnostic thermique de chaque maison d'habitation. Cette prestation a été réalisée en décembre dernier par un cabinet indépendant. L'opération d'un montant total de 22 000 € a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne et le solde est pris en charge par le budget communal. Chacun reste libre d'en-

gager à la suite les travaux nécessaires qui le concernent. Il n'y a aucune obligation et chaque diagnostic reste personnel et confidentiel. Il permet simplement de dresser un état des lieux objectif avant de solliciter les entreprises pour réaliser des travaux.

Je terminerai en vous souhaitant en mon nom et au nom des élus du Conseil Municipal, sincèrement et chaleureusement, à vous toutes et à vous tous, à tous nos concitoyens, à nos associations locales, et à nos entreprises, aux employés communaux, une bonne année, une bonne santé, et la réussite de vos projets particuliers et de nos projets collectifs.

Jean-Baptiste LE VERRE



Conseil municipal du 10 octobre 2022

1 – Utilisation des dépenses imprévues

L'utilisation des dépenses imprévues a été nécessaire pour alimenter les crédits d'un chapitre budgétaire insuffisant, permettant de mandater le godet du tracteur.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020	- 4 200,00			
D-2158		+ 4 200,00		
Total investissement	- 4 200,00	+ 4 200,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'utilisation des dépenses imprévues telle que présentée ci-dessus (DM n° 1).

2 - Délégations du conseil municipal au Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il est proposé d'examiner cette possibilité et de se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans le domaine suivant mentionné à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :*

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 1 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- *décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, cette délégation sera exercée par le premier adjoint*
- *décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du premier adjoint, cette délégation sera exercée par le second adjoint*
- *décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, du premier et du second adjoint, cette délégation sera exercée par le troisième adjoint*

3 - Ligne de trésorerie

Compte tenu des factures restant à payer et des subventions en attente de versement, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie, celle actuellement en cours devant être remboursée.

Plusieurs banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont fait une proposition de ligne de trésorerie pour 120 000 €.

Les différentes propositions et leurs caractéristiques financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole
Montant de la ligne de trésorerie	120 000 €	120 000 €
Durée	1 an	1 an
Taux	0,85 %	Variable Euribor 3 mois moyenné + marge de 1 % (exemple août 2022 : 0,394 % soit 1,394 %)
Paiement des intérêts ou du remboursement	Trimestre	Trimestre
Frais de dossier	500 €	0,25 % du montant de la ligne de trésorerie (soit 300 €)
Commission de non-utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie initiale et l'encours quotidien moyen	Néant
Intérêts	Selon déblocage	Selon déblocage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne telle que précisée ci-dessus*
- *autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie et tout document afférent à ce dossier*

4 - Emprunt lotissement Coz Pors

Afin d'assurer le financement des travaux du lotissement Coz Pors, M. le Maire propose de réaliser un emprunt de 250 000 €.

Plusieurs banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale ont répondu, sur la base de prêts relais.

Les différentes propositions et leurs caractéristiques financières sont résumées dans le tableau ci-après :

Conseils municipaux

	Caisse d'Épargne		Crédit Agricole	Banque postale
Montant	250 000 €		250 000 €	250 000 €
Durée	3 ans	5 ans	3 ans	3 ans
Taux	Variable 3 mois + marge de 0,89 % (exemple dernier encours connu : 1,120 %, soit 2,01 %)	Variable 3 mois + marge de 1,14 % (exemple dernier encours connu : 1,120 %, soit 2,26%)	Variable Euribor 3 mois moyenné + marge de 1 % (exemple août 2022 : 0,394 %, soit 1,394 %)	Fixe 3,18 %
Païement des intérêts ou du remboursement	Trimestre		Trimestre sur les sommes débloquentes	Trimestre
Frais de dossier	600 €		0,20 % du montant de la ligne de trésorerie (soit 500 €)	250 €, soit 0,10 % du montant maximum
Débloçage des fonds	Possible en 3 fois		Progressif sur une période de 36 mois	3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 07/12/2022
Remboursement anticipé	Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité		Partiel sous réserve que l'intégralité du prêt ait été débloquenté et au plus tard à l'échéance (sans frais)	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la Banque Postale telle que précisée ci-dessus
- autorise M. le Maire à signer le contrat pour le financement des travaux du lotissement Coz Pors et tout document afférent à ce dossier

5 - Desserte en fibre du lotissement Coz pors

Dans le cadre du lotissement Coz Pors, des travaux de pose et de câblage en fibre optique doivent être réalisés. Cette dépense est une charge obligatoire pour la collectivité (Loi Macron).

Le devis reçu de la société SAS SOLUTEL est de 4 496,40 € TTC (3 747,00 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le devis correspondant et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.



Conseil municipal du 14 novembre 2022

1 - Lotissement de Coz Pors : vente de lots

Monsieur le Maire indique que les opérations de bornage des lots ont été réalisées et qu'il convient dès lors de déterminer le prix de vente en vue de leur commercialisation.

Les dépenses de viabilisation du lotissement se chiffrent comme suit :

DEPENSES LOTISSEMENT	
Objet	Prix HT
Achat terrain + notaire + indemnité	56 028,72 €
Publicité	482,51 €
Bornage périmétrique	1 900,00 €
Bornage des lots	4 550,00 €
Maîtrise d'œuvre étude / conception	700,00 €
Maîtrise d'œuvre topographie	600,00 €
Maîtrise d'œuvre urbanisme	6 000,00 €
Maîtrise d'œuvre environnement	2 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	7 000,00 €
Terrassement (lot 1)	109 264,50 €
Eau pluviale (lot 2)	33 903,00 €
Eau potable (lot 3)	22 832,50 €
Aménagement paysager - Maçonnerie (lot 4)	27 791,05 €
SDE	55 160,00 €
Fibre optique	3 747,00 €
Estimation voirie définitive	70 000,00 €
Travaux douve	3 268,00 €
Intérêts et commission prêt bancaire	24 100,01 €
TOTAL	429 827,29 €

Surface du terrain : 10 466 m²

Prix m² HT **41,07 €**

Total HT avec TVA 20% 515 792,75 €

Prix m² TTC **49,28 €**

Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 49 € TTC le m², soit 40,84 € HT.

Ce lotissement étant assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, la commune devra s'acquitter de la TVA sur le prix total. A titre indicatif :

Lot	Contenance	Prix du m ² TTC	Prix de vente TTC
Lot 1	774 m ²	49 €	37 926,00 €
Lot 2	671 m ²	49 €	32 879,00 €
Lot 3	772 m ²	49 €	37 828,00 €
Lot 4	836 m ²	49 €	40 964,00 €
Lot 5	614 m ²	49 €	30 086,00 €
Lot 6	627 m ²	49 €	30 723,00 €
Lot 7	603 m ²	49 €	29 547,00 €
Lot 8	620 m ²	49 €	30 380,00 €
Lot 9	720 m ²	49 €	35 280,00 €
Lot 10	595 m ²	49 €	29 155,00 €
Lot 11	595 m ²	49 €	29 155,00 €
Lot 12	595 m ²	49 €	29 155,00 €
Lot 13	610 m ²	49 €	29 890,00 €
Lot 14	616 m ²	49 €	30 184,00 €
Lot 15	604 m ²	49 €	29 596,00 €
Lot 16	614 m ²	49 €	30 086,00 €

Conseils municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre les lots du lotissement communal Coz Pors au prix de 49 € le m² TTC, hors frais de notaire et frais liés à l'acquisition à la charge des acquéreurs
- charge Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots
- autorise M. le Maire à signer tous documents y compris les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots

2 - Tarifs communaux 2023

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs municipaux de location de la salle polyvalente, du boulodrome ainsi que les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs location salle polyvalente :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Salle	110 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Cuisine	55 €	50 €	50 €	100 €	100 €	100 €
Salle de réunion (étage)	30 €	30 €	30 €	60 €	60 €	60 €
Goûter (après cérémonie)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Location grande salle pour réunion (hors collectivités)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Couvert	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Caution location	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Associations extérieures et centre de loisirs sous convention				2 € / heure	2 € / heure	2 € / heure
Heure de ménage si nécessaire	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €

Gratuité : enterrement civil, associations communales, amicale des pompiers. Toute vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat du produit cassé.

Tarifs location boulodrome :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Boulodrome	60 €	60 €	60 €	Pas de location	150 €	150 €
Caution	200 €	200 €	200 €		200 €	200 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €		200 €	200 €

Tarifs location des tables et bancs :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Tables et bancs	gratuit	gratuit	gratuit	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Caution	150 €	150 €	150 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location

Tarifs concessions cimetière :

Concession	15 ans			30 ans		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
2m²	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
4m²	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
	15 ans			30 ans		
Caveautin	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
Colombarium	300 €	300 €	300 €	570 €	570 €	570 €
Plaque à graver jardin du sou-venir	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €

Tarifs photocopies :

Objet	Tarifs		
	2023	2022	2021
Photocopie noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopie couleur	0,40 €	0,40 €	0,40 €

3 - Approbation du rapport d'activité 2021 Leff Armor Communauté

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2021 de Leff Armor Communauté qui compte 27 communes et 31 934 habitants.

Le Bureau 2021 comprenait le Président, les 12 Vice-présidents, 2 conseillers délégués, les maires non Vice-présidents et les Conseillers départementaux du territoire. Le conseil communautaire s'est réuni chaque mois.

325 agents au sein de Leff Armor et 106 agents au sein du CIAS mettent en œuvre les politiques décidées par les instances.

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2021 de Leff Armor Communauté, annexé à la présente délibération.

4 - Approbation du rapport 2021 d'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport 2021 du Syndicat des eaux d'Avaugour concernant le prix et la qualité du service de l'eau potable :

- Le Syndicat des eaux d'Avaugour regroupe les communes de Bringolo, Lanrodec, Saint-Adrien, Saint-Fiacre, Saint-Jean-Kerdaniel et Saint-Pever
- La population desservie est estimée à 1 632 abonnés soit une augmentation de 1,05 %

- par rapport à 2020, la commune de Saint-Jean-Kerdaniel représente 248 abonnés
Le service est exploité en fermage. Le délégataire est la société SUEZ Eau France.

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention (M. Stéphane BARBIER) approuve le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat des eaux d'Avaugour.

5 - Conseil municipal des enfants

Afin de répondre favorablement à une demande des jeunes de mieux prendre en compte leurs avis, le législateur a ainsi inscrit dans la loi la possibilité pour les collectivités de créer des conseils des jeunes : la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté a créé un cadre juridique incitatif visant à rénover la vie démocratique, en diversifiant les formes d'incitation des jeunes à s'impliquer.

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants – CME.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes de la commune un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un conseil municipal, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CME s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres... La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions et comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CME sera composé d'enfants et adolescents de la commune âgés de 9 à 11 ans, élus pour une durée de 2 ans.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des administrés en général et des jeunes en particulier.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CME, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve la création du Conseil Municipal des Enfants qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire*

Conseil municipal du 12 décembre 2022

1 - Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la délibération modificative n° 2 comme suit afin d'intégrer les travaux en régie du boulo-drome :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement à la section d'investissement		+ 5795,00		
Total D-023 : virement à la section d'investissement		+ 5 795,00		
R-722 : immobilisations corporelles				+ 5 795,00
Total R-722 : immobilisations corporelles				+ 5 795,00
Total fonctionnement		+ 5 795,00		+ 5 795,00

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021 : virement à la section de fonctionnement				+ 5 795,00
Total R-021 : virement à la section de fonctionnement				+ 5 795,00
D-2128 : autres agencements et aménagements de terrain		+ 5 795,00		
Total D-040 : opération d'ordre de transfert entre sections		+ 5 795,00		
Total investissement		+ 5 795,00		+ 5 795,00

Total général	11 590,00	11 590,00
----------------------	------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative 2 telle que proposée ci-dessus.

2 - Décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la délibération modificative n° 3 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : fourniture de petits équipements		+ 7 000,00		
Total D-011 : charges à caractères général		+ 7 000,00		
D-6218 : autre personnel extérieur		+ 1 900,00		
D-6411 : personnel titulaire		+ 3 500,00		
D-6451 : cotisations à l'URSAAF		+ 4 000,00		
Total D-012 : charges de personnel et frais assimilés		+ 9 400,00		
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière				+ 6 600,00
Total R-73 : impôts et taxes				+ 6 600,00
R-74127 : dotation nationale de péréquation				+ 4 900,00
Total R-74 : dotations, subventions et participations				+ 4 900,00
R-752 : revenus des immeubles				+ 4 900,00
Total R-75 : autres produits de gestion courante				+ 4 900,00
Total fonctionnement		+ 16 400,00		+ 16 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative 3 telle que proposée ci-dessus.

3 - Ouverture de crédits en investissement

Le budget 2023 n'est pas encore voté mais certaines opérations pourraient éventuellement commencer début 2023.

Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2022 :

- *Chapitre 23 : Immobilisations en cours :*
 - Article 2315 : 17 399,00 €
- *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :*
 - Article 21538 : 1 000,00 €
 - Article 2158 : 3 850,00 €
 - Article 2181 : 17 250,00 €

4 - Soutien financier pour l'accueil des réfugiés ukrainiens

Par délibération en date du 4 avril 2022, le conseil municipal avait voté une enveloppe de 3 000,00 € en soutien à la population ukrainienne si durement touchée par la guerre. Le souhait des élus est de soutenir les initiatives locales.

La commune de Lannebert accueille 15 ukrainiens dans un logement et assume les charges du logement. La commune de Lannebert a également dû assumer les premières dépenses de nourriture et d'habillement. Aussi, il est proposé de verser un soutien de 1 500,00 € à la commune de Lannebert afin de l'aider dans cette initiative.

D'autres initiatives locales interviennent également et le solde de l'enveloppe initiale pourra être proposé dans un second temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 500,00 € à la commune de Lannebert, dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens.

5 - Signature des marchés d'assurance dans le cadre du groupement de commandes avec Leff Armor Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par Leff Armor pour contracter des assurances à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix des titulaires des contrats tel que défini dans la convention de groupement de commande est la commission d'appel d'offres de Leff Armor. Elle s'est réunie le 7 novembre 2022 et a attribué les 6 lots constituant la consultation pour la souscription des contrats d'assurance, dont 2 concernent les communes :

- LOT 2 – assurance multirisques : attribué à la SMACL pour un montant annuel de 2 368,06 €
- LOT 4 – assurances des véhicules à moteur et des risques annexes : attribué à GROUPA-MA, pour la solution de base pour un montant annuel de 1 058,86 €

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés d'assurance.

6 - Protection sociale complémentaire - adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion des Côtes d'Armor

Le Centre De Gestion 22 a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le CDG 22 a souscrit le 1^{er} juillet 2022 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Technique, et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de la convention de participation signée avec le CDG 22.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2023*
- *d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »*
- *de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15,00 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés*
- *d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant*

- *d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent*

7 - Contrat d'assurance du personnel

Le contrat d'assurance du personnel arrive à échéance le 31/12/2022.

Il a été demandé à la SMACL ainsi qu'au CIGAC (GROUPAMA), actuel assureur, de faire une proposition. Nous n'avons pas eu de retour de la SMACL. La proposition du CIGAC est pour une durée de 4 ans. Les conditions sont identiques au contrat en cours.

Le taux de cotisation CNRACL est de 5,95 % (5,93 % actuellement) et celui de l'IRCANTEC est de 1,70 % (1,70 % actuellement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents y afférents.

Approbation du rapport relatif au prix et à la qualité du SPANC 2021

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2021 de Leff Armor Communauté concernant le SPANC, pour approbation :

- 261 logements sont concernés par l'assainissement non collectif
- La périodicité des contrôles est fixée à 7 ans

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2021 sur le SPANC de Leff Armor Communauté.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes formulées par les écoles concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans ces écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de participer comme suit :*
 - ◇ *Ecole de Lanrodec 2021-2022 : 800,00 € par élève de l'école maternelle (3) et 700,00 € par élève de l'école élémentaire (3), soit 4 500,00 €*
 - ◇ *Ecole du Merzer 2021-2022 : 460,00 € par élève de l'école élémentaire (1), soit 460,00 €*
 - ◇ *Ecole de Plélo 2022-2023 : 706,58 € par élève de l'école élémentaire (2), soit 1 413,16 €*
 - ◇ *Ecole Sainte Anne de Plélo 2020-2021 : 705,83 € par élève (6), soit 4 234,98 €*
 - ◇ *Ecole privée Sainte-Thérèse de Châtelaudren-Plouagat : 1 242,06 € par élève de l'école maternelle (6) et 333,58 € par élève de l'école élémentaire (9), soit 10 454,58 €*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers*





Voyage des jeunes Bretons en Bavière

Après deux années de pause forcée, les jeunes bretons viennent de clore un été de plus dans les montagnes bavaroises. Pour cette cuvée 2022, le groupe se composait de 30 jeunes encadrés par une équipe de 4 animateurs avec à leur tête Delphine OLIVO et une équipe dédiée à l'intendance et la cuisine. Ils ont vécu à Lenggries un séjour riche en expériences. Ils y ont effectué les habituelles randonnées en montagne et ils se sont baladés dans la région à la découverte de ses spécificités culturelles à la fois modernes (Munich et son musée, le Deutsches Museum) ou plus historiques.

Les premiers moments importants en Allemagne ont été les deux nuits en refuge, à côté des sommets que les deux groupes ont gravi ensemble. Les seconds moments clés ont été la journée passée par chaque jeune dans la famille de son correspondant et la rencontre sportive qui permettent de nouer des liens amicaux.

En Bavière comme en Bretagne, ces séjours ont été riches en échanges entre les deux groupes. Des temps forts permettent de faire vivre l'objectif de ces rencontres : faire vivre l'amitié franco-allemande et européenne.



Contacts :
asso.savio@gmail.com



Asso D. Savio

OFAJ Office franco-allemand
pour la Jeunesse
DFJW Deutsch-Französisches
Jugendwerk

L'OFAJ accompagne financièrement et pédagogiquement ces échanges de jeunes qui existent depuis 57 ans.

Août 2022 – Les deux groupes de jeunes à Lenggries

Agenda du jumelage

- **27 janvier 2023**
Assemblée Générale Plélo
- **04 mars 2023**
Choucroute



Voyage des Bavarois en Bretagne

Le 18 août dernier, la municipalité de Châtaudren-Plouagat a accueilli le groupe de jeunes Bavarois lors de la traditionnelle « journée des communes ». Cette rencontre a lieu dans le cadre des échanges de l'été entre la Bretagne et la Bavière. Le groupe de jeunes Bretons avait séjourné début août à Lenggries.

Olivier BOISSIERE, maire de Châtaudren-Plouagat, accompagné du conseil municipal, des maires des 5 communes jumelées et des représentants du comité de jumelage, a salué le groupe en soulignant l'importance des liens d'amitié qui unissent les partenaires du jumelage. Après avoir partagé le verre de l'amitié, le groupe a poursuivi son séjour en Bretagne.

Le groupe bavarois se composait de 26 jeunes encadrés par une équipe de 6 animateurs avec à leur tête Mélanie KIEFERSAUER et Marina BAUER. Comme le groupe breton, tous les jeunes avaient entre 15 et 17 ans. Ils ont séjourné en Bretagne pendant 15 jours. Ils ont découvert notre région, sa culture (Cap Fréhel à l'Île de Batz, en passant par Morieux, Binic, initiation à la danse et à la boule bretonne). L'OFAJ, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse accompagne financièrement et pédagogiquement ces échanges de jeunes qui existent depuis 57 ans.



Contacts

Catherine Corbel (Présidente) 06 08 93 09 77

Aurélie Caro (Vice-Présidente) 06 61 59 01 63

Assobretagnebaviere@outlook.fr

Lotissement : suite et fin des travaux

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, la commune poursuit son développement urbain en concrétisant son projet de lotissement dénommé « Coz Pors », situé à la sortie du bourg.

A l'issue de ses travaux de terrassement, démarrés dès le début du mois de septembre, puis la création d'un talus en limite de propriété, l'entreprise « RAULT » a réalisé l'empierrement des voies de circulation avant de procéder à la réalisation du réseau des eaux pluviales.

Ensuite, c'est l'entreprise « LE DÛ » qui est intervenue pour la confection des réseaux électriques et téléphoniques et la pose des coffrets, avant le retour sur chantier de l'entreprise « RAULT » pour finaliser l'empierrement et le coulage des longrines.

Les maçons ont alors pu construire les murets de pierre servant de coffrage aux connexions électrique et téléphoniques de chaque lot – la municipalité ayant souhaité une totale harmonie de ces installations pour une meilleure cohérence technique et visuelle de tout le lotissement.

Ainsi, ces travaux de viabilisation ont été quasiment achevés à la mi-décembre, la météo ayant été plutôt clémente au cours de cet automne pour nous permettre de (presque) respecter les délais fixés. Il ne reste essentiellement que la voirie provisoire à réaliser, ce qui sera fait dès le mois de janvier 2023 à condition que les éléments météorologiques le permettent (absence de pluie, neige ou gel). Quant à la voirie définitive, elle sera mise en place à l'issue de la construction des maisons pour éviter qu'elle soit abîmée par le passage des engins et véhicules de chantier.

Dès lors, la commercialisation pourra débuter au cours du mois de janvier 2023, toutes les autorisations administratives étant dûment obtenues.

Soucieuse, à la fois, de la bonne gestion des deniers publics et d'une forte attractivité pour les futurs acquéreurs des lots mis en vente, la municipalité a misé sur des travaux de qualité au meilleur coût possible. Il en résulte un prix de vente fixé, en conseil municipal, à la somme de 49 € TTC le mètre carré (hors « frais de notaire »). Le plan d'implantation du lotissement est consultable en mairie.



Les parcelles sont ouvertes à la vente



Longrines de délimitation



Murets techniques individuels



La réunion de chantier hebdomadaire

Le boulodrome fait peau neuve

Profitant des conditions météorologiques favorables du début de l'automne, Patrick, 2^{ème} adjoint, et Raymond, employé communal, ont totalement rénové les extrémités des allées pour, à la fois, en accroître la solidité et réduire le niveau sonore lors de l'impact avec les boules. Celui-ci était particulièrement sensible dans les allées situées à l'intérieur du boulodrome.

Par ailleurs, des bénévoles membres du club de boules ont amélioré le revêtement des allées pour faciliter la pratique du jeu. Ainsi, les boulistes peuvent, à nouveau, se livrer à leur sport favori avec une sécurité renforcée, une gêne acoustique nettement amoindrie à l'intérieur du boulodrome et une surface plus homogène.

Un grand MERCI à nos deux menuisiers et aux bénévoles !



Électricité et téléphonie

Après l'enfouissement du réseau électrique au « bas du Bourg » puis à « Pors Moign », c'est au « Parc Connan » que l'entreprise LE DU est intervenue pour enfouir les câbles électriques. Parallèlement, de nouveaux poteaux électriques ont été implantés dans les talus à l'entrée et aux abords de ce lotissement afin de remplacer ceux édifiés dans les champs – ceux-ci étant voués à disparaître prochainement (la volonté d'EDF et de ses filiales est de supprimer ces poteaux au profit de lignes longeant le bord des routes).



Quant à la société CONSTRUCTEL, elle a poursuivi le programme d'installation de la fibre optique en créant de nouvelles « chambres » et en changeant les poteaux téléphoniques pour y fixer un nouveau câble qui, passant le long du pont de la voie ferrée, relie les deux parties de la commune séparées par ladite voie. Pendant la durée de ces travaux, une circulation alternée avait été mise en place au niveau de « Kerouriou » pour assurer la sécurité des intervenants.

Le vendredi 11 novembre 2022, les Kerdanielaises et Kerdanielais, jeunes et moins jeunes, se sont réunis devant le monument aux morts, sur le parking du cimetière, pour rendre hommage aux victimes de la « Grande guerre ».

En effet, le 11 novembre 1918, était signé l'accord mettant fin aux combats très meurtriers (plus de 18 millions de morts) de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Depuis, une cérémonie est organisée chaque année à cette date (sauf exception durant la guerre 1939-1945), pour commémorer cet armistice.

Jean-Baptiste LE VERRE, Maire de la commune, a d'abord lu le message de Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État **chargée des Anciens combattants et de la Mémoire** auprès de Sébastien LECORNU, ministre des Armées. Puis, Antoine LE TALLEC a déposé une gerbe au pied du monument aux morts ; ensuite, Monsieur le Maire a procédé à l'« appel aux morts » : après l'énonciation de chaque nom des victimes de Saint-Jean-Kerdaniel, les personnes présentes ont, toutes ensemble, prononcé le rituel « Mort pour la France ».



Pendant ce temps, François TURBAN, portedrapeau, rendait les hommages aux morts.

Durant la cérémonie du 11 novembre, les morts de notre commune - dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts (conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945) - sont donc honorés publiquement. Mais, depuis une loi votée le 22 février 2012 visant à faire du 11 novembre une journée d'hommage à tous les morts pour la France et non plus seulement une célébration de la fin de la Première Guerre mondiale, cette date permet également de rendre hommage à toutes les victimes des conflits contemporains. Ainsi, en 2022, deux

militaires français décédés en mission lors d'opérations extérieures (OPEX) ont reçu cet honneur citoyen.

À l'issue de cette émouvante cérémonie, les participant(e)s se sont retrouvé(e)s à la salle des fêtes pour partager un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Le Maire et les conseillers municipaux ont ensuite accueilli, au fur et à mesure de leur arrivée, les personnes inscrites au traditionnel repas des « Aînés » (70 ans et plus). Les 35 convives ont pu savourer le délicieux menu préparé et servi par les bénévoles du Comité des Fêtes. Ce dernier s'est, en effet, vu confier cette double responsabilité pour lui permettre de relancer ses activités compte tenu, d'une part, de sa mise en sommeil forcée pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19 et, d'autre part, du récent renouvellement de ses dirigeants.



La bonne humeur était d'autant plus de mise pour ce moment festif et convivial que les textes de plusieurs chansons extraites du répertoire populaire français étaient déposés sur les tables et les amateurs(trices) du genre ont pu les interpréter à leur guise...

Enfin, les habitants de plus de 80 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas se sont vu remettre un panier garni, par les élus. Ce panier a été confectionné par un commerçant de Châtaudren-Plouagat à partir du choix des produits effectué par Yann FRABOULET et Claudie LE MEHAUTE.

Le dimanche 8 janvier 2023, à 11 heures, Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, présentait ses vœux à la population kerdanielaise.

C'est avec un plaisir non dissimulé que monsieur le Maire a accueilli les kerdanielais et kerdanielaises, venu(e)s en grand nombre (près de 100 personnes), pour leur présenter ses vœux pour l'année 2023, au nom de l'ensemble du conseil municipal.

En effet, les deux années précédentes, cette traditionnelle cérémonie n'avait pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Ce début d'année était donc l'occasion de renouer avec la tradition et de présenter aux habitants le bilan des réalisations municipales de l'an passé, avant d'évoquer celles à venir.

En ce qui concerne les premières, les principaux points à retenir sont les suivants : renouvellement du matériel communal (camion-benne, tracteur), apport de nouvelles structures dans l'aire de jeux, réfection des allées du boulodrome, travaux de viabilisation du lotissement de « Coz Pors », diagnostic thermique de l'habitat de la commune, mise en place du Conseil Municipal des Enfants.

Quant aux projets de l'année qui débute, ils s'articuleront autour des thèmes qui suivent : commercialisation des terrains à bâtir (« Coz Pors »), accueil de nouveaux commerçants sur l'aire du marché de Saint-Guignan, réfection de la voirie (selon l'évolution du coût de l'enrobé), accompagnement de l'arrivée de la fibre optique...

Monsieur le Maire a également présenté les jeunes élu(e)s du Conseil Municipal des Enfants (CME) dont la Maire junior, Noémie MARZIN, a été invitée à prendre la parole. Elle a, à son tour, présenté son équipe et leurs projets, sous les applaudissements nourris du public, très enthousiaste devant son courage et son dynamisme - à l'image de tous les membres du CME.

Mais cette cérémonie était aussi l'occasion de mettre en valeur une jeune kerdanielaise, sportive de très haut niveau : Alicia TOUBLANC. Pour la récompenser de ses efforts et de sa réussite exceptionnelle, un trophée personnalisé lui a été offert par la municipalité. Joueuse professionnelle au Brest Bretagne Handball (BBH), elle a gagné 3 fois la coupe de France (en 2016, 2018 et 2021), une fois le championnat de France de 2^{ème} division (en 2016) et une fois celui de 1^{ère} division (en 2021). En outre, avec l'équipe de France, au sein de laquelle elle évolue régulièrement depuis le mois d'octobre 2021, elle a été sacrée vice-championne du monde en 2021 – tournoi au cours duquel elle s'est montrée très efficace (21 buts en 9 rencontres).

C'est donc à une médaillée d'argent – qui fait la fierté de ses parents et grands-parents, de son 1^{er} club (l'ALS Plouagat) et de toutes celles et tous ceux qui la connaissent – que monsieur le Maire a eu le plaisir de remettre ce trophée, dont Alicia se dit honorée et particulièrement satisfaite de représenter ainsi Saint-Jean-Kerdaniel au plus haut niveau de son sport.

Son prochain objectif international est la victoire au championnat du monde, à la fin de cette année, mais son regard est d'ores et déjà tourné vers les Jeux Olympiques de Paris, en 2024. Nous lui souhaitons pleine et entière réussite, tant avec le BBH qu'avec le maillot bleu sur les épaules !

Ces deux temps forts ont été suivis d'un apéritif, autour d'un buffet fort bien garni préparé le matin même par les élu(e)s, sur les conseils avisés et sous la houlette de Michelle OLIVIER. Ce moment de convivialité et de partage était dans le droit fil des souhaits exprimés par monsieur le Maire dans son discours du jour : oublier la morosité ambiante et savourer les bons instants de la vie...

Très belle année 2023 à toutes et tous !



Goûter de Noël

Le dimanche 11 décembre 2022, les jeunes Kerdanielaises et Kerdanielais, accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le goûter de Noël offert par le comité des fêtes .



Plantation d'un poirier par les enfants sous la supervision des anciens

Ensuite, l'arrivée du Père-Noël sur un véhicule beaucoup plus moderne que son habituel traîneau a fortement impressionné les plus jeunes ; une fois installé dans la salle, ils (elles) ont alors eu la possibilité de se faire prendre en photo avec lui : souvenir inoubliable pour les moins timides...



L'arrivée du Père Noël sur son traîneau motorisé

A noter que, en parallèle, de 14h à 16h, le bureau de vote était ouvert pour l'élection du Conseil Municipal des Enfants (voir, par ailleurs, l'article consacré à ce sujet).



L'équipe des bénévoles du comité des fêtes

Environ 80 personnes ont participé à cet événement, construit autour de plusieurs temps forts. Tout d'abord, un nouvel arbre fruitier (poirier) a été planté dans le verger partagé (espace situé près de l'aire de jeux) par des enfants, aidés par des plus anciens.

Puis, de retour à la salle des fêtes, un moment de détente et de divertissement leur a été proposé par Damien, magicien pour la circonstance : grâce à sa dextérité, il a réussi à captiver tout son public avec ses différents tours de carte et de prestidigitation. Son grand mérite a aussi été de faire participer les enfants volontaires pour lui servir d'assistant(e)s.



Damien le magicien devant un parterre de petits et grands enfants

Et, pour clôturer l'après-midi, l'heure du goûter (constitué de bonnes crêpes) a sonné, pour la joie et le régal de toutes les personnes présentes !



Le goûter de Noël

Le dimanche 11 décembre 2022, était organisée l'élection du premier Conseil Municipal des Enfants de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel.

Les élèves de CE-1, CE-2, CM-1, CM-2, 6^{ème} et 5^{ème} résidant à Saint-Jean-Kerdaniel étaient appelés, pour la première fois, à voter afin d'élire leurs représentant(e)s au Conseil Municipal des Enfants (CME). Parmi eux, étaient éligibles les enfants scolarisés en CM-1, CM-2, 6^{ème} et 5^{ème}. Un tiers des électeurs (trices) a saisi cette opportunité de participer à la vie communale et le dépouillement du scrutin a rendu son verdict : six conseillères et un conseiller ont été élu(e)s pour deux ans. Il s'agit de : Apolline AUDO, Milan DEMEURE, Lisa FOUCHERAND, Yaëlle LECLERC, Noémie MARZIN, Kelly NICOLAS et Emy PORCHER.



Le conseil d'installation de la nouvelle équipe

Certaines candidates avaient fait parvenir en Mairie leur programme à l'appui de leur candidature.

Voici quelques unes de leurs propositions :

Le vote des enfants réalisation d'activités créatives (nichoirs pour les oiseaux, par exemple), création d'une ludothèque, installation d'une table de « ping-pong » près de l'aire de jeux, conception d'un espace de rencontres entre les jeunes et les personnes âgées, mise au point d'un questionnaire pour recueillir les idées des habitants, développement des chemins piétonniers, organisation d'une collecte solidaire pour Noël, participation aux cérémonies officielles, création d'un jardin partagé, collecte des déchets dans la nature, organisation d'un cross solidaire...

La première réunion du CME s'est tenue le lundi 19 décembre, à 18h30. A l'issue de la présentation en vidéo-projection, par Stéphane BARBIER, 1^{er} adjoint, des compétences et du mode de fonctionnement du CME, il a été procédé à l'élection de la Maire junior : c'est Noémie MARZIN qui a été élue, après deux tours de scrutin ; les autres membres du CME ont tou(te)s la qualité d'adjoint(e).

Depuis, le CME a participé à sa première cérémonie : les vœux du Maire. Leur prochain rendez-vous est fixé au samedi 21 janvier, à 10h. Cette séance de travail permettra aux jeunes élu(e)s de définir ensemble leurs projets prioritaires et de fixer la fréquence de leurs réunions. Celles-ci se tiendront systématiquement avec l'aide et l'assistance d'élue(s) du conseil municipal des adultes mais les jeunes garderont toujours leurs prérogatives.



Noémie Marzin, maire junior



Présentation des vœux du CME par Noémie

L'équipe municipale les félicite chaleureusement pour leur élection et les remercie de leur choix de travailler pour le bien collectif de la jeunesse kerdanielaise !

La campagne de diagnostic thermique des habitations de la commune a démarré début décembre. Point d'étape sur ce dossier dont les résultats bénéficieront à tous les propriétaires de logements.



Exemple de thermophotographie

Les images ainsi recueillies ont été confiées à un bureau d'étude spécialisé en analyse thermique qui va rédiger un rapport individualisé pour les 243 logements de la commune. Ces rapports seront ensuite remis aux propriétaires des logements.

La campagne de prise de vues par thermographie à l'aide d'un drone s'est déroulée entre le 5 et le 12 décembre pendant un épisode hivernal assez prononcé, favorable pour ce genre de mesures.

Ainsi, un drone équipé d'une tête infrarouge (sensible à la chaleur garantissant de facto l'anonymat des personnes) dirigé par un pilote professionnel a survolé chaque habitation aux heures les plus froides de la journée.

Nous rappelons que ces études sont entièrement financées par la commune et que le bureau d'études est indépendant et donc ne vous sollicitera pas pour des travaux.

Cette démarche municipale est une pierre à l'édifice de la lutte globale contre le réchauffement climatique en évitant le gaspillage énergétique et en favorisant les économies des ménages.

Un exemple de rapport individuel



Le drone au premier plan

Thermi CONSEIL
Conseil et solutions thermiques pour l'habitat

Thermographie par drone
de la couverture du Restaurant Le TI BRAZENN à Saint Jean Kerdaniel.

Dossier suivi par :
M. Jacky GAUCHET
ThermiConseil France Antenne Grand Ouest
06 73 87 34 16
jacky.gauchet@thermicconseil.com
www.thermicconseil.com

ADRESSE : 14 Bourg de Saint Jean Kerdaniel 22170 SAINT JEAN DE KERDANIEL

Rénovation Thermique
Ne pas se tromper ! Forçément
BBC rénovation*
Financement
CFC142
www.thermicconseil.com

RGE OPOiBi
L'ENGAGEMENT QUALITE

SAS ThermiConseil France au capital de 37000 €
contact@thermicconseil.com - www.thermicconseil.com
SAS ThermiConseil France au capital de 37000 €
contact@thermicconseil.com - www.thermicconseil.com

Stéphane BARBIER



Visite de la doyenne

Début janvier, une délégation d'élus accompagnée de Noémie, maire du conseil municipal des enfants, ont rendu visite à la doyenne de la Commune, Anna Le Du, afin de lui présenter les bons vœux pour la nouvelle année.

Toujours alerte et coquette, Anna nous a accueilli chaleureusement comme à ses habitudes dans sa maison de Pors Anquen. Elle fêtera ses 101 ans en février, très entourée de ses enfants et petits-enfants.

Anna aime nous raconter les anecdotes de sa jeunesse, ses années de travail à la ferme, comme tricoteuse, famille d'accueil ou encore dans les cuisines de Coat an Doc'h où Anna a terminé sa carrière en 1980.

Jean-Baptiste LE VERRE

Le samedi 10 décembre 2022, un jeune Kerdanielais participait à la cérémonie de remise du fanion à la nouvelle classe de Préparation Militaire de la Marine Nationale.

C'est devant le Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc que s'est tenue cette cérémonie en présence de nombreux gradés de la Marine et de l'Armée de Terre, de personnalités politiques locales (sénateur, maire, adjoint au maire...) et de représentants de l'Etat (sous-préfète, notamment). Elle était organisée par le capitaine de corvette Erwann RIBOUCHON, Chef de Centre de la Préparation Militaire Marine (PMM) de Saint-Brieuc, et c'est le contre-amiral Hervé VAUTIER (né à Bréhat !) qui a remis symboliquement le fanion des équipages « Pierre LE GOFFIC » à la nouvelle promotion de la PMM briochine.



La cérémonie officielle



Remise du fanion par l'Amiral VAUTIER

Ensuite, en cas de succès, ils (elles) seront réservistes de la Marine et, s'ils (si elles) le souhaitent, les jeunes lauréat(e)s pourront postuler pour exercer un des nombreux métiers qu'offre la Marine Nationale.

C'est ce qu'espère Lucas AUDO, 16 ans, demeurant chez ses parents à « Kergroas » en Saint-Jean-Kerdaniel : lycéen à Hennebont (Morbihan), où il prépare un baccalauréat en numérique et songe déjà à un BTS, il fait partie de cette promotion de la PMM 2022/2023.

A l'issue de ses études, il envisage de rejoindre les effectifs de la Marine, dans une activité en lien avec la technologie du numérique. Il a, depuis son enfance, toujours été attiré par la Marine dont il a regardé de nombreuses vidéos, qui ont fait naître sa vocation. Et, pour lui, le « Graal » serait de naviguer à bord du porte-avions « Charles de GAULLE »...

L'engagement précoce de Lucas et sa détermination à réaliser son rêve sont à souligner car, pour un adolescent, il est souvent difficile de choisir sa voie professionnelle. De surcroît, avoir pour ambition de servir son pays et de défendre sa patrie est tout à fait remarquable et respectable.

L'équipe municipale l'encourage dans sa démarche et lui souhaite une pleine et entière réussite dans son projet de vie !

Elle visait à mettre à l'honneur les 30 jeunes (13 filles et 17 garçons) qui ont intégré la PMM au titre de l'année scolaire 2022/2023. En effet, ces jeunes suivent leur scolarité « normale » dans le lycée breton de leur choix et, un samedi sur deux, se retrouvent au lycée Renan de Saint-Brieuc pour leur préparation militaire. Ils bénéficieront également d'une semaine de stage, en juin prochain, au sein de l'Arsenal de Brest avant de passer un examen pour valider cette formation.



Lucas AUDO, entouré de son père et de sa sœur

Manger écoresponsable & augmenter son pouvoir d'achat

Partant du constat que la part de l'alimentation du français dans ses émissions de gaz à effet de serre (GES) est de 25 %, il importe de chercher des solutions pour la réduire. Or, des marges de manœuvre existent ! L'une d'elles paraît simple mais s'avère importante : consommer moins et consommer mieux... Un tel comportement vertueux peut être démontré à partir de l'exemple des aliments suivants :

1. LA VIANDE :

L'élevage représente, à lui seul, 14 % des GES d'origine humaine dans le monde. Si l'on prend le cas des vaches, d'une part, leurs gaz et excréments contribuent à une importante émission de GES et, d'autre part, elles consomment beaucoup d'eau (15 000 l) et de céréales (qui nécessitent elles-mêmes de l'eau pour leur culture, laquelle émet aussi des GES). Si on compare avec des lentilles – qui apportent également à notre organisme son lot de protéines –, leur production engendre 30 fois moins d'émission de GES et requiert seulement 60 l d'eau.

Les protéines végétales sont donc à intégrer dans nos menus : lentilles vertes, haricots secs, pois chiche, soja (français et sans OGM), lentilles corail... Il est ainsi recommandé de consommer ces légumineuses au moins deux fois par semaine et de manger de la viande seulement le midi ou de réduire les portions. Autrement dit, il est conseillé de **consommer moins** de viande ou de choisir une viande générant moins d'impact sur l'environnement : ainsi, la viande de porc est beaucoup plus « écologique » que la viande bovine, la volaille l'étant encore plus que le porc.

Par suite, pour la sauvegarde de notre planète et pour un gain financier, il conviendrait de **consommer mieux** : choix du type de viande (préférence pour les viandes blanches), produits de l'agriculture biologique (chaque fois que c'est possible), produits avec des « dates courtes » (en général moins chers), opter pour le « to good to go » (économies garanties), favoriser l'épicerie de déstockage (dispositif « anti-gaspi »)...

2. LE LAIT :

Les vaches émettant beaucoup de méthane, il conviendrait de **consommer mieux** en favorisant l'agriculture biologique, l'achat de lait français (réduction de l'émission de CO₂ du transport) et en privilégiant le lait qui offre une meilleure rémunération aux agriculteurs.

3. LE POISSON :

90 % des stocks de poisson sont surexploités ou exploités à leur maximum dans le monde : on parle de surpêche. De surcroît, les méthodes de pêche sont trop souvent délétères pour les fonds marins : les filets abîment l'écosystème et prennent des espèces de poissons dont la pêche est interdite ou réglementée ou des poissons trop petits pour être commercialisés.

La solution serait-elle alors l'aquaculture ? NON, car l'élevage des poissons est, en fait, la première cause de la surpêche dès lors qu'ils sont nourris à base de... poissons sauvages (transformés en farine animale) !

Par conséquent, ici aussi, il faudrait **consommer mieux** en évitant les poissons courants (colin, saumon, thon...) au profit des bars, flétans, limandes..., en vérifiant leur provenance, en évitant certaines espèces (privilégier la truite au lieu du saumon), en s'orientant vers les labels (biologique ou « MSC », par exemple) ou encore en préférant les fruits de mer, qui ont beaucoup moins d'impact sur l'environnement (notamment, les moules et les huîtres qui se nourrissent sans apports par l'humain).

En résumé, il importe de consommer moins d'ingrédients d'origine animale. Mais cela ne signifie nullement qu'il faille les éliminer !!!

4. PRODUITS DIVERS :

Parmi les autres aliments les plus polluants à produire, figurent le café, le chocolat, l'huile de palme et le soja, qui constituent la première source de déforestation.

En ce qui concerne le chocolat, il faut privilégier les productions « bio », « écocert » (Max Havelar), « fairtrade » ou « commerce équitable » (qui veille à la protection de la nature et assure une meilleure rémunération aux producteurs). Car, pour en cultiver 1 kg, il faut 17 000 l d'eau, soit 10 fois plus que pour le pain ! En comparaison, les pommes ne demandent que 822 litres mais les amandes 8 000...

Pour le café, les mêmes réflexions et conseils que pour le chocolat peuvent être formulés. Par ailleurs, si possible, il faut l'acheter en déstockage ou en promotion ou... en consommer moins !

Quant à l'huile de palme, c'est un ingrédient consommé massivement sans l'acheter directement car il est intégré dans la fabrication de nombreux autres aliments (pâtes à tartiner, pâtisseries, plats cuisinés...). Il est à éviter autant que possible ! Il en est de même pour l'huile de coco ou le coprah.

Enfin, s'agissant du soja, il est surtout utilisé pour la production des bovins ou des porcs, par exemple. Or, il provient souvent du Brésil, victime d'une vaste déforestation de l'Amazonie. À éviter !

En conclusion, 4 REGLES D'OR peuvent être évoquées pour une transition écoresponsable :

- ne pas chercher à tout faire : l'objectif n'est pas de tout appliquer tout le temps ;
- choisir uniquement les actions qui plaisent, modérées mais pas frustrantes ; se faire plaisir, c'est aussi continuer à manger du chocolat ou de la viande, par exemple, mais en moindre quantité ;
- ne pas se mettre de pression : appliquer les conseils dans le temps et privilégier les actions les plus efficaces en terme de lutte contre les impacts sur l'environnement ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire.

Source : conférence « audio » du 04/10/2022 organisée par la Mutualité Française.

Le marché de Saint-Guignan s'agrandit

Après l'arrivée de nouveaux et nouvelles commerçant(e)s l'an dernier, la mairie a récemment reçu une demande d'autorisation de la part d'une vendeuse de fruits pour son installation auprès de ses confrères et consœurs.

Ainsi, désormais, le « petit marché » de Saint-Jean-Kerdaniel compte six commerçant(e)s dont voici la liste, par ordre alphabétique :

- Christophe : fromages au lait cru,
- Damien : pains et viennoiseries,
- Lionel : légumes,
- Lucie : crêpes et galettes,
- Magaly : fruits (présence une semaine sur deux),
- Yvon : produits laitiers fermentés (présence une semaine sur deux).

Pour mémoire, le marché a lieu tous les mardis, à partir de 16 heures 30, sur le parking rénové de la Chapelle. Si le lieu peut paraître exigu, il n'en est que plus convivial et l'ambiance y est très chaleureuse...



C'est donc avec une grande satisfaction que la municipalité constate le dynamisme du marché de Saint-Guignan, qui offre une palette de plus en plus élargie de produits locaux aux consommateurs(trices), toujours plus nombreux(ses) à le fréquenter.

Aussi, n'hésitez pas à leur rendre visite : nourriture saine et bonne humeur garanties !

Nul besoin de se tourner vers les nobles produits de la ruche comme la gelée royale. C'est le modeste miel qui rend le plus de services ! Trois vertus prouvées du miel.

1. Remplacer le sucre :

Côté nutrition, le miel est une véritable alternative au sucre blanc (également appelé sucre raffiné). En plus d'être savoureux, il apporte quelques vitamines (principalement du groupe B), des minéraux (dont du magnésium) et des antioxydants. Il permet de renforcer notre système immunitaire mais son principal atout, c'est son fort pouvoir sucrant. Pour le sucre blanc, qui sert de référence, il est fixé à 100 ; pour le miel, il est de 130. Cela signifie qu'une moindre dose est nécessaire pour percevoir un goût sucré. Le miel est donc une option à privilégier pour accompagner yaourts et autres desserts.

2. Soulager le mal de gorge :

Traditionnellement, le miel est utilisé dans des boissons chaudes contre différents maux de l'hiver. Ce réflexe est en partie juste : en cas de toux aiguë – liée à une infection virale, par exemple -, il a tendance à réduire les épisodes de toux, notamment nocturnes. C'est peut-être dû au réflexe de salivation engendré par son goût sucré, qui augmenterait la production de mucus, soulageant ainsi l'inflammation du larynx et du pharynx. Le miel a aussi des propriétés antibactériennes. Mais, pour en tirer le meilleur bénéfice, il ne

faut pas le chauffer et, donc, éviter de l'ajouter au thé ou au lait chaud. Il est plutôt conseillé de l'ingérer tel quel, à la cuillère.

3. Soigner les plaies :

Le miel peut s'appliquer à même la peau : il permet d'accélérer un peu la cicatrisation des plaies et des brûlures. En effet, il forme un film de protection sur la plaie et limite ainsi l'adhésion du pansement à celle-ci. Il évite également que les bactéries deviennent plus résistantes en formant un biofilm. Plusieurs propriétés expliquent cela : le miel a un pH légèrement acide ; il est riche en sucre et pauvre en eau, ce qui n'est pas propice à la survie des bactéries ; il sécrète aussi du peroxyde d'hydrogène, qui a une action antibactérienne.

ATTENTION : cet usage doit se limiter à un cadre familial et pour des petites plaies, bénignes. Par ailleurs, il ne faut pas donner de miel aux enfants ayant moins d'un an. En outre, en cas d'allergie aux pollens, il convient d'être prudent : certains miels contiennent des pollens en faible quantité, ce qui peut déclencher une réaction !

Enfin, si vous souhaitez faire un usage thérapeutique du miel, prêtez attention à celui que vous achetez. Si possible, évitez les références disponibles en grandes surfaces car, trop souvent, elles ne sont pas conformes aux exigences de qualité, d'origine et de fraîcheur recherchées, notamment pour les applications cutanées. Dans l'idéal, achetez-le auprès d'un apiculteur, local de préférence : il pourra vous renseigner sur son origine, sa fraîcheur et ses conditions de récolte.

Conservez votre pot de miel à l'abri de la lumière et de la chaleur pendant moins de deux ans si vous souhaitez l'appliquer sur la peau et ne le chauffez pas avant utilisation...

Source : *Que Choisir Santé*, n° 175, octobre 2022.

Yvon LE CUN

À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES



La France est engagée dans un grand mouvement pour économiser l'énergie. Moins d'éclairage public de nuit, c'est bon pour la planète alors pour accompagner le mouvement, augmentez votre visibilité.

- Préférez des vêtements clairs ou mieux encore, portez un gilet ou des accessoires rétro réfléchissants.
- Traversez aux passages piétons et redoublez de vigilance.
- Prenez soin de ne pas rester dans l'angle mort des véhicules imposants.

Quand l'éclairage baisse,
je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Sécheresse en Bretagne : vers une amélioration ?

Après les pluies de novembre 2022, nous pouvons penser que la période de sécheresse est derrière nous. L'état des ressources superficielles et souterraines en eau s'améliore mais la vigilance reste de mise.

La sécheresse est-elle finie ?

La sécheresse 2022 est l'une des trois plus sévères depuis 1964 et la situation des ressources d'eau potable en fin d'été aura été extrêmement tendue. La Bretagne est très vulnérable face aux sécheresses puisque nous puisons 75% de notre eau potable dans les eaux de surface (cours d'eau et barrages).

Mais les conditions climatiques semblent enfin être en train d'évoluer : la chute des feuilles des arbres fait que l'évaporation par les plantes se réduit. Et les pluies commencent enfin à profiter à nos rivières. Conséquence positive de la remontée du niveau de nos cours d'eau, la situation dans les barrages s'est légèrement améliorée depuis début octobre. Mais plusieurs d'entre eux restaient proches de la rupture. Il faut donc rester vigilant et faire évoluer nos habitudes.

Des gestes économes en eau faciles à mettre en place

Les économies d'eau sont donc essentielles pour éviter tout scénario de rupture d'alimentation en eau dans les prochains mois.

Voici quelques gestes simples à appliquer :

- Limiter le temps passé sous la douche de 3 à 5 min par jour
- Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison
- Faire tourner son lave-linge et lave-vaisselle à pleine capacité
- Penser à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

Pour informer et sensibiliser les bretons sur l'eau, la Maison de la Consommation et de l'environnement (Mce) a réalisé 3 vidéos : « Apprenons à connaître l'eau que nous consommons ». Retrouvez-les sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre *Environnement*).



Signal Conso : un service public pour les consommateurs



Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyage-loisirs, automobile..., sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

Mode d'emploi de SignalConso

Signalez sur la plateforme SignalConso le problème (de manière anonyme ou non), ou posez directement votre question aux services de la répression des fraudes. Dans tous les cas, Signal Conso oriente le consommateur et le conseille.

Lorsque vous avez déposé un signalement, SignalConso contacte le professionnel pour l'en informer. Ce dernier peut alors vous répondre et/ou s'améliorer et vous serez informé par un email de SignalConso de son action. Si vous avez choisi de communiquer vos coordonnées au professionnel, il pourra vous contacter directement. Enfin, si vous choisissez d'interroger la DGCCRF sur vos droits, un agent de la répression des fraudes vous adressera par mail une réponse individualisée.

Intervention de la répression des fraudes grâce aux signalements des consommateurs

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient alors la répression des fraudes peut décider de surveiller ou de le contrôler.

Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

Articles rédigés par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org.

Stéphane BARBIER

Propreté : des conseils pour protéger sa santé et la qualité de l'air

Nous vivons 80 % de notre temps dans des espaces clos. L'air y est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Il est donc important de sensibiliser les particuliers et les agents de propreté ou de services à la personne à la qualité de l'air intérieur.

Agent de propreté : protéger sa santé & la qualité de l'air

Lors des travaux de propreté, nous devons nous protéger et limiter notre exposition aux produits, en particulier pour les enfants et personnes âgées. C'est pourquoi la Maison de la consommation et de l'environnement a édité une plaquette à destination des agents de propreté ou de services à la personne pour :

- les sensibiliser aux risques liés à l'utilisation quotidienne des produits ménagers
- mettre en avant les bonnes pratiques

Cette plaquette propose des conseils au quotidien sur les bons gestes à adopter et le bon matériel à utiliser, en faisant une large place aux illustrations pour gagner en lisibilité et en compréhension. Ce document a été co-réalisé avec plusieurs professionnels de la propreté (association d'insertion et d'employeurs et entreprises privées du ménage). Il a également reçu l'appui financier de l'Agence régionale de santé Bretagne, dans le cadre du **Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)**.

Retrouvez la plaquette Agent de propreté : protéger sa santé & la qualité de l'air sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre *Santé-environnement*) ou en version papier à la Mce à Rennes.



Des ateliers *Nesting* avec la Mutualité française de Bretagne

La Mutualité française de Bretagne organise régulièrement des ateliers interactifs de deux heures sur le thème « **Ma maison change d'air !** ». L'objectif est de repérer les polluants de la maison et de limiter leur impact sur la santé des jeunes enfants. A travers différents jeux et exercices ludiques et interactifs, cet atelier apprend à repérer les polluants, leurs impacts sur la santé et, surtout, à identifier des alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre. Les ateliers sont gratuits sur inscription.

Dates des prochains ateliers sur bretagne.mutualite.fr/evenements/



Cet hiver, c'est le moment de faire une mesure du radon



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore. Il est présent principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. La Bretagne est donc concernée pour une grande partie de son territoire. A l'air libre, ce gaz est dilué ; sa concentration est donc faible. Au contraire, dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

En France, le radon constituerait la seconde cause de décès par cancer du poumon après le tabac et devant l'amiante. **En Bretagne, environ 20 % des décès par cancer du poumon serait attribuable au radon.** Le risque de développer un cancer du poumon est en outre multiplié par

20 lorsqu'on associe l'exposition au tabac et au radon.

Suis-je exposé.e ?

Les communes sont classées par potentiel radon :

- potentiel faible (zone 1)
- potentiel moyen (zone 2)
- potentiel élevé (zone 3)

Les quatre départements bretons sont concernés par des **communes situées en zone 2 et 3**. Une carte établie par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) précise le potentiel radon de chaque commune : www.irsn.fr

Comment mesurer le radon dans son logement ?

Vous pouvez **connaître la concentration** en radon dans votre habitation en effectuant des **mesures à l'aide de dosimètres**. Ils sont vendus sur internet environ 25 € (résultats compris). Ces dosimètres sont à installer dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre), au minimum 2 mois, durant la période de chauffe hivernale. L'ARS (Agence régionale de la santé) Bretagne propose, sur son site internet, une liste de fournisseurs de dosimètres : www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon

Sachez aussi que si vous habitez Rennes, dans le cadre du projet Ambasad'Air, la MCE peut vous prêter un kit radon qui doit rester durant 2 mois (en automne-hiver) dans une pièce de vie (au rez-de-chaussée ou 1er étage). Pour cela, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur www.mce-info.org/ambassadair/

Les bons gestes à adopter :

Aérer et bien ventiler !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.
- N'obturez pas les grilles d'aération
- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.

Etanchéifier

Limitez l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colle ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton...).



Les biocides, des pesticides cachés dans nos maisons

Les biocides sont des pesticides au même titre que les produits phytosanitaires, mais ne sont pas utilisés pour les mêmes raisons :

- **Biocides** : protection des biens et des personnes (désinfectant, antiparasite, protection du bois ...)
- **Produits phytosanitaires** : protection des cultures (herbicides, insecticides, répulsifs...)

Ces produits ne sont pas soumis à la même réglementation. Ainsi, une molécule interdite dans un produit phytosanitaire peut cependant être autorisée dans un biocide !

Des impacts sur la santé humaine et notre environnement

- **Dans l'eau que nous buvons** : à cause de la solubilité des molécules ou de leur transport dans des matières en suspension, de nombreux biocides se retrouvent dans l'eau de nos rivières, avec le risque d'arriver jusqu'à l'eau de notre robinet.
- **Dans l'air que nous respirons** : la pollution de l'air intérieur serait 5 à 10 fois supérieure à celle de l'air extérieur.
- **Dans le sol qui produit nos aliments** : les biocides visent à éradiquer le vivant mais ne sont pas sélectifs. Une fois répandus dans la nature, ils sont potentiellement nocifs pour tous les autres êtres vivants.

Les bons gestes pour se passer des biocides

Pour chaque problème entraînant l'usage potentiel de biocides, il est possible de résoudre la cause, sinon de trouver des alternatives saines et efficaces.

Bactéries et virus : des désinfectants sont régulièrement utilisés pour limiter la propagation des virus de saison. Ce sont aussi des biocides ! Vous pouvez nettoyer régulièrement et soigneusement vos mains à l'eau et au savon et préférer des produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille, ...) ou éco-labellisés pour faire le ménage.

Le saviez-vous ? L'eau de javel est également un biocide : elle tue les bactéries (les bonnes comme les mauvaises) mais ne lave pas !

Pour apprendre à les identifier, prendre conscience de leurs impacts et trouver les solutions pour s'en passer, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio 29 et la MCE ont réalisé une fiche d'information «Les biocides, des pesticides méconnus».

Retrouvez la fiche **Les biocides, des pesticides méconnus** sur notre site internet www.mce-info.org/publications (sélectionnez le Filtre *Pesticides*) ou en version papier à la MCE à Rennes.

SE PASSER DES BIOCIDES CHEZ SOI, C'EST POSSIBLE ET FACILE.
 QUELQUES SOLUTIONS SAINES ET EFFICACES :

MOUCHES ET MOUTSIQUES
 Vidier l'eau stagnante (soucoupez sur les pots, récupérateur d'eau fermé...). Installer des **rideaux de perles** ou des moustiquaires pour éviter leur intrusion dans la maison. Utiliser des bandelettes auto-collantes ou une tapette à mouche, et des **repulsifs naturels** contre les moustiques : citronnelle, géranium, lavande...

TOITURES
 Attention intervenir sur sa toiture demande à être bien équipé et sécurisé ! **Brosser la toiture** pour retirer les mousses. Utiliser un nettoyeur à haute pression en le réglant à basse pression, et procéder du haut vers le bas. Ne pas hésiter à faire appel à un professionnel pour ces opérations.

BACTÉRIES ET VIRUS
 Nettoyer régulièrement et soigneusement ses mains à l'eau et au savon. Préférer les **produits naturels** (vinaigre blanc, savon de Marseille...) ou les produits éco-labellisés pour faire le ménage. Utiliser un **nettoyeur vapeur**, si des personnes fragiles vivent au domicile.

Eau de javel est un biocide.
 Elle tue les bactéries (les mauvaises comme les bonnes) mais ne lave pas. Plus d'un quart des intoxications à domicile sont dues à des produits d'entretien, l'eau de Javel représentant à elle seule 40 % de ces accidents.

BOIS (TERRASSES ET CHARPENTE)
 Choisir des bois correspondant à l'usage (intérieur, extérieur) et favoriser des bois proches de chez vous en vous approvisionnant localement. Appliquer de l'**huile de lin** pour protéger les bois intérieurs comme extérieurs. Fabriquer sa peinture naturelle (peinture suédoise).

Classe	Usage	Bois naturellement résistants
1	Intérieur	Pin, sapin
2	Entourage intérieur de maison (Charpente et ossature)	Pin, sapin
3	Utilisés à l'extérieur avec humidité temporaire	Douglas, mélèze, red cedar (purpis d'obier)
4	Utilisés en extérieur avec humidité permanente	Robinier, châtaignier (purpis d'obier)

Source: Abbès et al. © MCE

La classe d'emploi d'un bois détermine son degré de résistance à l'humidité et donc ses différents usages (intérieur, extérieur). Plus le chiffre est élevé, plus le bois est résistant.

FOURMIS (DANS LE JARDIN)
 Les fourmis sont globalement les amies des jardins : elles aèrent le sol grâce à leurs galeries, disséminent les graines et recyclent les déchets. Près de 90 % des cadavres d'insectes finiraient dans les fourmilières !
 Proposez leur la **cohabitation**.

FOURMIS (DANS LA MAISON)
 Bienvenues dans le jardin, dans la maison, elles deviennent pénibles. Mettre les **aliments à l'abri** dans des boîtes hermétiques et nettoyer les surfaces pour ôter toutes miettes ou salissures. **Boucher les interstices** utilisés et, sur les points d'entrée, répandre de la **terre de diatomée** qui a un effet abrasif sur leur peau (à manipuler avec précaution, en portant un masque lors de l'application).

SOUSIS ET RATS
 Favoriser les **prédateurs** (chat, rapaces nocturnes...) et boucher les trous de circulation. Placer des **tapettes** ou des cages pour **capturer les indésirables** et les relâcher dans le milieu naturel. Mettre les **aliments à l'abri** (boîte hermétique, garde-manger...).

POUX
 Privilégier les produits ayant une **action mécanique sur les poux** (huile végétale et peigne à cheveux). Procéder au **nettoyage méticuleux** des draps, manteaux, bonnets soit dans le lave-linge (60°C), soit dans le congélateur (pendant 24h).

MOISSISURES
Aérer régulièrement !
 Ouvrir chaque jour pendant **10 min vos fenêtres** : l'air ambiant est renouvelé, l'humidité, les poussières et polluants intérieurs chassés. Si besoin, installer une **ventilation** ou des aérations à vos fenêtres en plus d'une aération quotidienne. Si les moisissures persistent c'est que les causes sont plus profondes, faire appel à un spécialiste du bâtiment pour en trouver les origines.

PUCEES
 Une bonne **hygiène de la maison** est indispensable : aspiration, nettoyage de coussin, tapis... Utiliser des **repulsifs d'origine naturelle** notamment à base d'**huiles essentielles** de lavande, de citronnelle ou de girofle. Brosser les animaux avec des **peignes antipuces** et penser à nettoyer leurs literas et paniers régulièrement.

*** ATTENTION ***
 Les **huiles essentielles** sont des produits actifs et très concentrés qui doivent être utilisés avec précaution. Usage à proscrire pour les femmes enceintes et les jeunes enfants.

Articles rédigés par la MCE, Maison de la consommation et de l'environnement- CTCRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Bénéficiez d'une mutuelle adaptée à votre budget et à vos besoins de santé

Vous pouvez désormais bénéficier grâce à Leff Armor communauté, d'une complémentaire santé performante à tarifs modérés. L'objectif du dispositif mis en place par la communauté de Communes est avant tout solidaire, afin que chacun puisse avoir accès aux soins sans exploser son budget mensuel.

Vous habitez et/ou travaillez sur Leff Armor communauté ? Bonne nouvelle : vous avez désormais la possibilité de vous soigner sans trop dépenser ! L'offre de mutuelle initiée cet été par le CIAS de Leff Armor, en partenariat avec la Mutuelle Just, combine la qualité des remboursements de vos frais de santé et un niveau de cotisation attractif. Un cocktail qui séduit grâce à sa facilité de mise en œuvre et l'accompagnement personnalisé proposé. Chaque offre inclut de nombreux services et avantages, en réponse aux besoins de prévention, de préservation du bien-être et du bien-vieillir. Toute personne bénéficiaire de la mutuelle intercommunale peut par exemple demander le remboursement de sa licence sportive jusqu'à 40 € par an (1), accéder gratuitement au service continu de téléconsultation médicale MédecinDirect (2)...

Cette mutuelle couvre les frais de santé de chaque membre de votre famille. La Mutuelle Just sait s'adapter aux différents profils, afin que vous profitiez d'une protection santé à toutes les étapes de votre vie. Les jeunes adultes de moins de 28 ans peuvent profiter de l'une des quatre formules Label'Jeunesse pour un budget de 10 à 30 € par mois. Les autres habitants de la communauté de communes ont le choix entre 7 niveaux de garantie Label'Ville : 7 formules pour couvrir au mieux les dépenses de santé, appelées Nickel, Cuivre, Bronze, Argent, Or, Platine et Titane. Les séniors ont en plus l'avantage de ne pas subir de hausse tarifaire liée à l'âge après 75 ans.

Pour prendre RDV à l'une des permanences organisées sur le territoire (Lanvollon/Plouha/Châtelaudren) : composez le 0 809 546 000 (prix d'un appel local) ou allez sur www.just.fr.



Tu savais que
Leff Armor
propose une
mutuelle ?

EN EFFET, LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ ET MUTUELLE JUST SONT PARTENAIRES POUR VOTRE PROTECTION SANTÉ.

Alors, comme tous les habitants et les personnes travaillant à Leff Armor communauté, **profitez des avantages d'une mutuelle solidaire et négociée*** par vos élus locaux.

- Des mensualités réduites grâce à la force du collectif
- Une couverture de qualité sur les 6 postes essentiels de dépenses de santé :

 SOINS COURANTS

 OPTIQUE

 HOSPITALISATION

 AUDITIF

 DENTAIRE

 BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION

- Adhésion dès le lendemain⁽²⁾ sans délai de carence
- Démarches administratives prises en charge par votre conseiller
- Aucun critère de souscription, ni questionnaire médical
- Des avantages inclus dans toutes les formules (remboursement de la licence sportive⁽¹⁾, accès à la téléconsultation médicale⁽³⁾...)

Renseignez-vous sur les réunions d'information et les permanences à venir :

SUR LE SITE DE L'INTERCOMMUNALITÉ



PAR TÉLÉPHONE AU :

0 809 546 000

Service gratuit + prix appel

Licence sportive jusqu'à 40€ remboursés⁽¹⁾ pour chaque membre rattaché au contrat

(1) Remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € par an et par bénéficiaire. Sur présentation d'une adhésion à un club ou une association sportive en cours de validité accompagnée de l'attestation du club ou association. Règlement complet disponible sur le site [just.fr](http://www.just.fr) ou adressé gratuitement à toute personne par courrier en faisant la demande à MUTUELLE JUST, 53 Avenue de Verdun, 59300 Valenciennes. (2) Sous réserve du délai de réalisation de votre ancienne mutuelle. (3) Service assuré par Teladoc Health France, SAS, capital 87 100 euros, RCS 508 346 673, 2 rue de Choiseul, 75002 Paris, plateforme de téléconsultation disponible 7j/7 et 24h/24 ou via l'application mobile.



La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 783 864 150 - 53, avenue de Verdun CS 30259 - 59300 Valenciennes Cedex - Tél. : 0 809 546 000 - *Tarifs négociés selon accord mis en place entre la Mutuelle Just et l'intercommunalité partenaire - Crédit photo : Getty Images - Impression : Imprimerie Monsoise - Ne pas jeter sur la voie publique

(1) Remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € par an et par bénéficiaire. Sur présentation d'une adhésion à un club ou une association sportive en cours de validité accompagnée de l'attestation du club ou association. Règlement complet disponible sur le site [just.fr](http://www.just.fr) ou adressé gratuitement à toute personne par courrier en faisant la demande à MUTUELLE JUST, 53 Avenue de Verdun, 59300 Valenciennes.

(2) Service assuré par Teladoc Health France, SAS, capital 87 100 euros, RCS 508 346 673, 2 rue de Choiseul, 75002 Paris, plateforme de téléconsultation disponible 7j/7 et 24h/24 ou via l'application mobile. MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.

Stéphane BARBIER



Forum Citoyen Leff Ar Mor

REPAIR CAFE*

=

SOLIDARITE + ECONOMIE + ENVIRONNEMENT

Depuis près de 2 ans, l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor » organise dans les communes de Leff Armor Communauté des ateliers « Repair Café » dont l'objectif est de sensibiliser à la conservation et à la réparation de matériels défectueux...



Le principe est simple, une équipe de bénévoles compétents dans la réparation de divers matériels fait un diagnostic de l'appareil présenté par son propriétaire et si possible aide à le réparer, même en prêtant les outils nécessaires. Ils peuvent aussi donner des conseils d'utilisation. Dans les faits, c'est bien souvent le spécialiste qui utilise le tournevis, le fer à souder ou l'appareil de mesure.

Depuis août 2021, date de la reprise de cette activité après la période de pandémie, près de 170 appareils ont été réceptionnés lors de 13 rendez-vous. L'association estime que 58 % ont été réparés au cours de la séance, 20% ont fait l'objet d'un diagnostic précis mais le propriétaire devra faire l'achat de pièces et enfin pour le reste l'heure finale a sonné.

Les ateliers « Repair Café » sont itinérants et se déroulent en principe le dernier samedi matin de chaque mois** (sauf juillet et décembre) dans différentes communes de Leff Armor Communauté. Ils permettent de développer la solidarité puisque des bénévoles donnent de leur temps et opèrent gracieusement pour guider les habitants lors des opérations de réparation de leur appareil défectueux ou pour les conseiller dans leurs démarches d'acquisition de la pièce défectueuse. Ces ateliers génèrent des économies puisqu'un appareil peut bénéficier, gratuitement voire pour un coût modique, d'une seconde vie, sans compter le facteur sentimental qu'a son propriétaire de pouvoir le conserver et de retrouver son appareil connu et utilisé depuis plusieurs années. Enfin, ils participent à la sauvegarde de l'environnement en diminuant l'apport de matériels en déchetterie et donc le traitement qui s'en suit ou en évitant le dépôt sauvage dans la nature.

La prestation mobilise les volontaires 4 heures par mois sur 10 mois sans qu'il y ait obligation d'être présent à chaque séance. C'est pourquoi, l'association souhaite constituer des équipes de réparateurs et d'organisateurs étoffées. Elle accueillera donc avec plaisir dans une ambiance conviviale des personnes ayant des compétences dans les domaines électrique, électronique, informatique, téléphonique, photographique, de la couture, du vélo mais aussi des personnes sans compétences techniques particulières mais désireuses d'apporter une contribution au sein de l'équipe d'accueil et participer ainsi à l'effort solidaire.

Alain Collet, président 02 96 21 79 17

Calendrier 2023 :

- 28 janvier : Plélo
- 25 février : Plélo
- 25 mars : Pludual
- 29 avril : Plouha
- 27 mai : Plouvara
- 24 juin : Lanrodec
- 26 août : Gommenec'h
- 30 septembre : Saint Gilles les Bois
- 28 octobre : Le Merzer
- 5 novembre : Saint-Jean-Kerdaniel
- 27 janvier 2024 : Goudelin

**Repair : verbe anglais : to repair = réparer *Café : Lieu générique où se tient cet atelier*

*** L'information est diffusée dans la presse locale lors de chaque atelier*

Balle anti-stress Wakaii

Matériel :

- Bouteille d'eau vide
- Entonnoir
- Cuillère à soupe
- Ballon de baudruche
- Maïzena (ou farine maïs moins « doux »)
- Crayon, marqueur pour support plastique



Verse 3 à 4 cuillères à soupe de Maïzena dans la bouteille.
Place le bout du ballon sur le goulot.

Renverse la bouteille pour transférer la Maïzena dans le ballon.

Appuie sur la bouteille sans lâcher la pression et retire le ballon en le maintenant en place.



Détache le ballon et tout doucement laisse l'air s'échapper.
Fais un nœud.

Dessine ton personnage préféré avec des grands yeux noirs avec des points blancs.

A toi de jouer l'artiste !



Sorties au petit écho de la mode de Châtelaudren et au moulin de Blanchardeau de Lanvollon

Voici quelques idées de sorties. N'hésitez pas à aller sur le site internet pour y découvrir d'autres manifestations (<https://www.falaisesdarmor.com/>).

EXPOSITION D'ISABELLE VAILLANT

Je profite de cette invitation pour faire le point sur ce que j'ai produit depuis 23 ans.

J'ouvre des boîtes, je relis mes 87 carnets, je classe mes dessins, je fais des listes, je donne des titres à des chapitres. Je regarde en arrière. Je découvre des images que je n'avais pas considérées, pas construites en série, celles qui m'avaient échappées ou que je ne souhaitais pas partager mais qui d'elles-mêmes trouvent une place.

Tout compte fait, cette invitation à exposer au Petit Écho de la Mode me permet d'enclencher un travail plus profond sur l'ensemble de ma production.



Informations pratiques :

Du 7 janvier au 18 février 2023, Le Petit Echo de la Mode

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tout public – Tarif : 5 € / 2,5 €

LES GALETS AU TILLEUL SONT PLUS PETITS QU'AU HAVRE – CIE PJPP



Le nouveau spectacle de Claire Laureau et Nicolas Chaigneau est un véritable éloge à la bêtise, à la frontière entre théâtre et danse, entre exercice de style et variation aux accents absurdes, cocasses et drôles.

Les Galets (...) explore avec humour et minutie des situations bien connues de tous. Empilement de banalités, considérations infinies sur la pluie et le beau temps, débats vains... autant de situations qui peuvent se muer en véritable prise d'otage.

Informations pratiques :

Mardi 28 février à 20h30, Le Petit Echo de la Mode

Tout public à partir de 10 ans – Durée : 1h – 14 € / 10 € / 7 €

JE SUIS UNE FILLE SANS HISTOIRE – ALICE ZENITER

De la réalité à la fiction il n'y a qu'un pas : le récit.

Pour ce « seule en scène » qu'elle conçoit, écrit et interprète, Alice Zeniter s'interroge sur comment et où naissent les histoires. Sous le regard complice du circassien Matthieu Gary, elle met en scène la manière dont nous mettons le monde en récit.

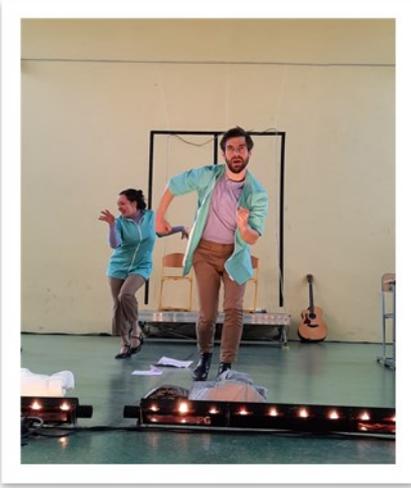
Performeuse et conférencière, Alice Zeniter démonte les histoires et leur construction, remonte à l'origine des mythes fondateurs, pour questionner, à l'heure des fake news et des stories, la mécanique du récit et l'impact de la fiction dans nos vies.



Informations pratiques :

Vendredi 3 mars à 20h30, Le Petit Echo de la Mode
Tout public à partir de 15 ans – Durée : 1h15 – 14 € / 10 € / 7 €

L' INVITATION AU VOYAGE – COMPAGNIE AÏDA



Surgissement de l'amour et de la poésie dans un monde déshumanisé inspiré par 1984 de George Orwell.

Une fable musicale vivifiante, qui met en avant la force du rêve et de la liberté pour toute civilisation.

L'invitation au voyage est un spectacle musical construit autour de poèmes de Charles Baudelaire. Nous sommes dans une société dystopique où le monde de l'entreprise semble avoir tout envahi. Les rapports humains sont réduits au strict minimum et le travail est devenu l'unique valeur à défendre.

Dans ce monde aseptisé, deux individus, Ernest et Agathe, vont pourtant remettre en question la rigidité de cette société. Seule la poésie pourra leur permettre d'exprimer leurs sentiments, d'ouvrir les portes de la liberté et ainsi les inviter à un nouveau voyage.

Informations pratiques :

Le vendredi 7 avril à 20h30 au Petit Echo de la Mode
Tout public à partir de 8 ans – durée : 1h – 14 € / 10 € / 7 € Réservations au : 02 96 79 26 40

EXPOSITION BRETAGNE MYSTÉRIEUSE – CHRISTIAN MORBU

La galerie d'art de Blanchardeau fait connaître et encourage de nombreux artistes venus de Bretagne et d'ailleurs.

Située dans un lieu champêtre et vivant, à l'orée de la rivière et de la forêt, la galerie propose des rendez-vous pour tous, amateurs d'art, passants, habitants qui trouveront émotions et ravissement auprès d'artistes passionnés.

Ces expositions étant initialement prévues la saison passée, nous les retrouvons cette saison avec d'autant plus de plaisir pour découvrir des univers où le rapport à la nature sera particulièrement mis à l'honneur.



Informations pratiques :

Du 8 au 30 avril 2023, Moulin de Blanchardeau – 22290 Lanvollon
Les mercredis de 15h à 19h
Les samedis et dimanches de 15h à 19h
Entrée libre et gratuite

Informations au 02 96 70 17 04 – accueil@leffarmor.fr

URBANISME



Déclaration préalable de travaux

PORCHER Benoit	1 La villeneuve	Construction d'un muret de 1m pour clôturer l'entrée du terrain
GEFFROY Laurence	4 Saint-Guignan	Transformation d'une annexe à l'habitation en extension d'habitation
NATIER DIT BARBIN Gérard	22 Parc Connan	Pose d'une clôture en panneaux rigides

Permis de construire

LE BORGNE Alexandre	Le bourg	Rénovation maison et construction extension
ECKART Marion	3 Saint-Guignan	Construction hangar agricole
SCI La chapelle	Coat an Doc'h	Extension d'un bâtiment (local de stockage)
SCI STEGUENOL	Ty Guen	Construction d'un bâtiment de stockage
SCI STEGUENOL	Ty Guen	Rénovation et extension d'un bâtiment artisanal (construction 2 auvents)

Permis d'aménager

Commune Saint-Jean-Kerdaniel Coz Pors Aménagement d'un lotissement de 16 lots



ETAT CIVIL



Naissances

PORCHER Léo La villeneuve 26/09/2022

Décès

GLEYO (LE GOUX) Hélène	Le val d'or	27/09/2022
CHEVALIER (GOUARIN) Micheline	Le val d'or	24/10/2022
BURNET (SIMON) Germaine	Le val d'or	26/10/2022
LE CŒUR Henriette	Le val d'or	02/11/2022
RICHARD (PRIDO) Monique	Le val d'or	19/12/2022
FEY André	Le val d'or	30/12/2022
ALLANET Yves	Le val d'or	31/12/2022
LE MEN Arsène	Kergas bihan	31/12/2022
VALAIN Alcide	Le val d'or	05/01/2023
HANIN Jean	Le val d'or	07/01/2023